

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

### L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

#### CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je prendre un moment pour vous signaler qu'aujourd'hui, le 10 juin 1975, marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur, plus précisément selon ses propres modalités, du chapitre 100 des Statuts révisés du Canada, 1925, une loi constituant en corporation l'Église unie du Canada. Conformément à ses propres dispositions, elle entrait en vigueur le 10 juin 1925, ce jour étant bien entendu un dimanche.

Un certain nombre de ministres et de membres de cette église ont siégé en cette enceinte et aujourd'hui nous avons l'honneur d'avoir régulièrement parmi nous deux de ses ministres les plus éminents, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député d'Egmont (M. MacDonald). Il y a aussi dans cet esprit œcuménique qui caractérise l'Église unie, un ministre baptiste en la personne du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et faisant partie de ce même caucus qui se distingue par son mouvement œcuménique un prêtre catholique en la personne du député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan).

Je sais que tous les députés voulaient que je rende ce bref hommage à la fondation de cette très importante église au Canada qui représente, bien entendu, les intérêts et l'union de toutes les confessions religieuses au Canada.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, M. GEORG LEBER

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je voulais signaler à la Chambre la présence à la tribune...

**Une voix:** De l'amiral Boyle.

**M. Richardson:** ... d'un visiteur distingué, un de nos partenaires de l'OTAN, le ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, M. Georg Leber.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### AIR CANADA

DEMANDE D'ABROGATION DES HAUSSES DE TARIFS EN ATTENDANT LA PRÉSENTATION D'UN BARÈME ÉTABLI D'APRÈS LES FRAIS D'EXPLOITATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que l'Association Canadienne des consommateurs a pris une initiative fort inusitée en appelant au cabinet de la décision de la Commission canadienne des transports visant à approuver une hausse des tarifs des vols intérieurs; étant donné que, d'après les témoignages présentés à la Commission canadienne des transports, les provinces des Prairies subventionnent par le processus d'interdépendance les tarifs aériens d'Air Canada des autres régions du pays, et que la société Air Canada a annoncé son intention d'étudier sous peu et de réviser les tarifs pour les établir d'après les frais d'exploitation, je propose, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre demande au gouvernement d'ordonner à la Commission canadienne des transports d'abroger les dernières augmentations de tarifs aériens jusqu'à ce que les transporteurs aériens aient soumis à ladite Commission un barème de leurs tarifs, établi d'après leurs frais d'exploitation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE QUE LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES PRISONS, LE CAUTIONNEMENT ET LA RÉHABILITATION SOIENT RÉVISÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question urgente et importante.

Étant donné la situation désastreuse qui existe depuis le début de l'année au Canada, et surtout au Québec, et face aux problèmes que doivent affronter les ministres provinciaux de la Justice concernant la criminalité, le système de détention et de cautionnement, les évasions et autres questions semblables, que les dirigeants provinciaux ne savent plus à quels saints se vouer pour régler cette situation, sont dépassés par les événements, se rendent compte que